



agent de maitrise nouvel emploi ouvrier

Par **leewis38**, le **22/06/2011** à **17:57**

apres 22 ans de travail dans la même société : licencié économique en aout 2009 mon poste était adjoint directeur de fabrication en industrie chimique coefficient 360 (agent de maitrise)
Après presque 2 ans de chômage et sans offre concrete correspondant à mon profil au vu de mon age (56 ans) Je vais signer un CDD de 1 an toujours en industrie chimique pour un poste d operateur : coefficient 175
est ce que entreprise qui va me faire signer ce CDD a le droit de me reprendre pour un poste d ouvrier ? alors que j avais le statut d agent de maitrise dans le même type de profession
merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **22/06/2011** à **18:01**

Bonjour,
A priori, l'employeur en a le droit si la Convention Collective applicable ne comporte aucune disposition contraire...